



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 030-213000037-20250418-DEC202522-AU



Réf. : DEC2025.22

Objet : Tarifs billetterie 2025 : Festival Marguerite et Soirée Musique en cour

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 1102020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour fixer dans la limite d'un accroissement ou d'une réduction de 20% par rapport aux tarifs de l'exercice précédent, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, des droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultants de l'utilisation de procédures dématérialisées ; pour le cas des tarifs liés aux manifestations et produits dérivés à vocation touristique et culturelle, ou dont le cas de circonstances revêtant les caractéristiques d'un cas de force majeure, d'état de crise à caractère national, notamment sanitaire, le Maire les détermine librement.

Considérant la nécessité de revoir les tarifs à vocation culturelle pour l'année 2025.

DECIDE

ARTICLE 1:

Le tarif de la manifestation « Tambours du Bronx - Festival Marguerite » du vendredi 25 juillet 2025 22h sise au Rempart Sud, est fixé comme suit :

Tarif 25 €, placement libre, dès 13 ans.

Tarif 10€, placement libre, jusqu'à 12 ans.

Le tarif de la manifestation « Spectacle équestre Camargue en liberté - Festival Marguerite » du lundi 28 juillet 2025 22h sise au Rempart Sud, est fixé comme suit :

Tarif 15 €, placement libre, dès 13 ans.

Tarif 7€, placement libre, jusqu'à 12 ans.

Le tarif de la manifestation « Elise et la colère de Dieu – Festival Marguerite » du mardi 29 juillet 2025 21h30 sise au Domaine Royal de Jarras, est fixé comme suit :

Tarif 20 €, placement libre, tarif unique.

Le tarif de manifestation « Concert Yvan Cassar – Musique en Cour » du vendredi 11 juillet 2025 21h30 sise Cour du Logis du Gouverneur est fixé comme suit :

Tarif : 35€, tarif unique, placement libre.

ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes,
Le 17 avril 2025

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Pour le Maire par Délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
Marie-Laure RICHAT

